

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Haute Savoie

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOIRONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 05 JUIN 2007

Convocation a été faite aux 29 membres du Conseil de Communauté de Communes le 28 mai 2007 pour le 05 juin 2007 à 20 heures 30, Salle des Fêtes de Machilly.

L'an deux mil sept, le cinq juin à vingt heures trente, le Conseil de Communauté de communes s'est réuni en séance ordinaire à Machilly, sous la Présidence de M. François-Xavier L'HONEN, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS

BONNE MM. L'Honen, Serratrice (suppléant de M. Condevaux), Mme Frarin (suppléante de M. Mamet) & Mme Jamen

CRANVES-SALES M. Thomas, Mme Rouillat, MM. Hendgen, Bernard, Mme Dallmayr, MM. Tille & Regat (suppléant de Mme Ducruet)

JUVIGNY MM. Deleaval, Campoy, Maire & Mme Sapin (suppléante de Mme Veyrat)

LUCINGES MM. Bordet, Grand, Mme Burki (suppléante de Mme Simon) & M. Soulat (suppléant de M. Ruffet)

MACHILLY M. Bouvard, Mmes Deremble, Kopec & M. Charmot

SAINT-CERGUES MM. Vuilloud, Balsat, Favre (suppléant de M. Burnier) & Vernay

ABSENTS REPRESENTES MM Condevaux, Mamet, Mmes Ducruet, Veyrat, Simon, MM. Ruffet, Burnier & Pechaubes (pouvoir à M. Vuilloud)

ABSENTS EXCUSES M. Fritsch

SECRÉTAIRE DE SÉANCE Mme Catherine Deremble

Après avoir fait l'appel et déterminé que le quorum était atteint, le Président déclare la séance du conseil communautaire du mardi 05 juin 2007 ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président soumet au conseil l'ordre du jour de la présente réunion figurant dans la convocation du 28 mai 2007.

1 - Approbation du compte rendu du 15 mai 2007 (cf joint)

2 - Désignation d'un secrétaire de séance

3 – INFORMATIONS DIVERSES

3.1 - décisions du Président

3.2 – rapport des commissions communautaires

3.3 - rapport des délégués aux Syndicats

4 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE et AMENAGEMENT

4.1 – Approbation du dossier FISAC transversal

4.2 – Approbation de la convention tripartite relative à la mise en œuvre et à la coordination des actions FISAC

5 – LOGEMENT

5.1 – Approbation d'une convention avec la Région RHONE-ALPES pour le soutien au programme local de l'habitat

6 – VOIRIE

6.1 – Approbation du marché public des travaux de réfection de voirie

7 – ACTIVITES SPORTIVES

7.1 – Demande de déclaration de travaux pour la réfection du bardage du foyer de ski de fond de Plaine Joux.

8 - CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

=====

1 - Approbation du compte rendu du 15 mai 2007

Le compte rendu de la séance du conseil communautaire du 15 mai 2007 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Catherine DEREMBLE est désignée en tant que secrétaire de séance.

3 – INFORMATIONS DIVERSES

3.1 – Décision du Président

- n° 06/2007 portant approbation du marché **pour la conception** du bulletin intercommunal avec l'entreprise TORO BRAVO, 2 rue du BEULET à ANNEMASSE (74100), pour un montant de 2 400,00 euros HT,

- n° 07/2007 portant approbation du marché **pour l'impression** du bulletin intercommunal avec l'entreprise UBERTI-JOURDAN, 144 avenue du MONT BLANC, BONNEVILLE (74130), pour un montant de 1 889,00 euros HT.

- n° 08/2007 portant approbation du marché de maîtrise d'œuvre pour **les travaux de réfection de voirie** pour l'année 2007 avec la Direction Départemental de l'Equipement de la Haute-Savoie, domiciliée 15, rue Henry Bordeaux 74998 ANNECY CEDEX 9, pour un montant de 3 825.00 € H.T.

- n° 09/2007 portant approbation du marché pour **le balisage des sentiers de randonnée** PDIPR avec l'Office National des Forêts, 6 avenue St-François de Sales, THONON LES BAINS (74200), pour un montant de 22 467,00 euros HT.

3.2 - rapport des commissions communautaires

- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

M. Georges DELEVAL informe l'Assemblée que les bureaux d'études continuent leur travail sur le projet de ZAE de Borly. Une réunion de présentation du chiffrage de l'avant projet est prévue le 8 juin prochain.

- LOGEMENT ET CADRE DE VIE :

M. Denis THOMAS informe que la prochaine réunion de la Commission aura lieu le vendredi 29 juin 2007 à 17 h à BONNE. L'ordre du jour sera consacré au bilan des actions en cours et au suivi du PLH.

- VOIRIE, DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES :

M. Louis VUILLOUD indique que deux réunions ont eu lieu au sujet du remplacement du matériel tel que prévu au budget primitif (tracteur, saleuse, faucheuse/débrousailluse d'accotements) et au sujet de l'étude sur la réorganisation des déchetteries.

- COMMISSION TOURISME :

M. Jacques BOUVARD indique qu'une réunion des commissions tourisme 2C2A et CCV est prévue le 5 juillet 2007. **M. Bernard BALSAT** expose qu'une réunion préparatoire aux travaux de balisage des sentiers a eu lieu hier, 4 juin, sur le site de la Cave aux Fées. L'O.N.F. va débiter le travail et les balises devraient arriver prochainement. Sont rappelées les deux journées consacrées à l'entretien des sentiers de randonnée ; le samedi 9 juin 2007 pour la première partie du sentier de la cave aux Fées (rendez-vous à 8 h en Mairie de St-Cergues) et le samedi 16 juin 2007, la journée traditionnelle d'entretien des sentiers (rendez-vous à 8 h en Mairie de St -Cergues).

Enfin, **M. Bernard BALSAT** informe l'Assemblée que la table d'orientation au sommet des Voirons a été implantée ce matin au niveau de la borne « tribanale ».

- COMMUNICATION :

M. Christian CAMPOY expose que le bulletin communautaire est une réussite. Il est distribué par La Poste et Média Poste pour le vendredi 15 juin 2007. Il remercie Anne-Laure et l'agence TORO BRAVO pour la qualité du travail réalisé ainsi que Monsieur le Président et les autres rédacteurs.

3.2 - rapport des délégués aux Syndicats

SIGSPRA : RAS pas de réunion

SIDEFAGE : RAS

SIMBAL : RAS

SIGETA : Une réunion aura lieu le 13 juin prochain. **M. Jacques BOUVARD** indique que les gens du voyage sont de retour à BONNE (45 caravanes) et à MACHILLY (15 caravanes). Face aux difficultés pour faire appliquer les ordres d'expulsion, il faut négocier les François dates de départ et les conditions du séjour afin d'éviter les conflits de voisinage. **Monsieur François-Xavier L'HONEN** indique qu'il tient à remercier la police municipale intercommunale pour tout le travail accompli en ce domaine (relevés d'immatriculations et suivi, participation au dialogue et aux négociations sur le terrain).

SEGH : RAS

SMEDT : **Monsieur Denis THOMAS** informe l'Assemblée que les enquêtes de circulation ont été réalisées conformément aux objectifs.

EPF : Une Assemblée Générale est prévue le 15 juin prochain.

Syndicat de l'Hôpital : RAS

SMABE : M. Georges DELEAVAL rappelle que les travaux de démolition ont débuté depuis fin avril. Il s'agit notamment d'enlever les « dalleflex » posées avec une colle contenant de l'amiante. Cette opération est effectuée dans un sas de décontamination sous vide. Le marché de démolition a été conclu à un montant de 50 % inférieur à l'estimation.

Il est prévu un prochain Comité Syndical le 14 juin 2007 pour valider définitivement le projet.

4 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE et AMENAGEMENT

4.1 - DELIBERATION N° 40/2007 PORTANT DEPOT D'UN DOSSIER FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) TRANSVERSAL DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE FISAC GLOBALE MENEESUR LE TERRITOIRE DU SEGH

1. Rappel du contexte : la démarche FISAC globale menée sur le territoire du SEGH

Depuis 2002, une réflexion d'ensemble sur la problématique commerciale et artisanale a été engagée sur le périmètre des 12 communes du territoire du SEGH, aujourd'hui regroupées en deux communautés de communes (2C2A et CCV). En effet, le développement commercial constitue un moteur de la croissance économique du territoire du SEGH.

Toutefois, conscients d'un développement économique ne permettant pas de maintenir, à terme, la diversité des activités, et d'un développement commercial s'effectuant principalement au profit des zones de périphérie, les élus du SEGH ont souhaité adopter une stratégie de développement et d'organisation commerciale sur le territoire, en cohérence avec leurs objectifs plus larges en matière d'aménagement du territoire.

Cette stratégie trouve ses fondements dans le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la région d'Annemasse, et a été précisée dans la Charte de Développement Commercial approuvée par le SEGH le 8 juin 2005.

Le projet de SCOT fixe ainsi un certain nombre d'objectifs et de principes quant au développement économique du territoire. Un de ces principes fondamentaux consiste à reconnaître une fonction primordiale de centralité aux « centres-villes », « centres-quartiers », « centres-bourgs » et « centres-villages », à faire de ces centres des lieux de vie animés et attractifs. Ce principe trouve sa traduction dans la Charte de développement commercial, qui affirme notamment une volonté de conforter les pôles commerciaux de proximité.

La mise en œuvre des objectifs et principes définis dans le projet de SCOT et la Charte de développement commercial doit s'effectuer à travers des programmes et des actions opérationnels, qui peuvent pour certains être éligibles au FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). C'est pourquoi une démarche FISAC globale à l'échelle du territoire du SEGH a été initiée en 2005, suite à la réalisation d'une étude pré-opérationnelle en 2004 qui a mis en évidence les points forts et les points faibles des pôles commerciaux de « centres-villes », « centres-quartiers », « centres-bourgs » et « centres-villages ».

Les modalités d'organisation de cette démarche FISAC globale sur le territoire du SEGH ont été formalisées dans un document intitulé « Charte de cohérence FISAC », qui mentionne notamment que :

« Des opérations concrètes pourront être menées à l'échelle du territoire du SEGH, via un dossier transversal.

Toutefois, les 12 communes membres du SEGH pourront déposer, en leur nom, des dossiers FISAC afin de les aider à réaliser des opérations d'intérêt communal s'inscrivant dans les principes exprimés par le projet de SCOT et la Charte de Développement Commercial. »

Cette démarche s'appuie sur le dépôt d'un dossier FISAC intercommunal dit « dossier transversal » et de plusieurs dossiers FISAC communaux, en cohérence et en complémentarité avec ce dossier transversal.

2. Le dossier FISAC transversal

Le dossier transversal est au cœur de la démarche FISAC engagée sur le territoire du SEGH. Il comporte des actions répondant à des enjeux généraux sur les centres-villes, centres-quartiers, centres-bourgs et centres-villages de ce territoire (identifiées par l'étude pré opérationnelle FISAC), et qu'il est pertinent de mettre en œuvre à une échelle intercommunale.

Il se compose de 6 axes d'actions :

1-Animation du FISAC

2-Démarches qualité

3-Maintien et développement des activités en favorisant la création et la reprise d'entreprises

4-Organisation d'évènements

5-Promotion du tissu commercial et artisanal des « centres-villes », « centres-quartiers », « centres-bourgs » et « centres-villages » du territoire du SEGH

6-Amélioration des conditions d'accessibilité aux activités commerciales et artisanales des « centres-villes », « centres-quartiers », « centres-bourgs » et « centres-villages », dans le cadre des orientations du Plan de Déplacements Urbains (PDU) du territoire du SEGH

Les actions précises regroupées dans ces 6 axes, leurs modalités de réalisation, et leurs modalités de financement sont décrites en détail dans le dossier FISAC transversal annexé à la présente délibération.

La maîtrise d'œuvre des actions du dossier FISAC transversale pourra être confiée à différents partenaires : Compagnies consulaires, Unions commerciales, GHSI...

Au vu des éléments mentionnés ci-dessus et du contenu précis du dossier FISAC transversal, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le dossier FISAC transversal tel qu'annexé à la présente délibération, en tant que co-maître d'ouvrage de ce dossier, avec la Communauté de communes de l'agglomération annemassienne,

SOLLICITE l'intervention financière de l'Etat sur ce dossier transversal, au titre du dispositif FISAC,

DEMANDE à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie une dérogation pour commencer de manière anticipée les actions prévues dans ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président de mettre en œuvre les procédures relatives au dépôt de ce dossier FISAC, et notamment de le transmettre au Syndicat d'Etudes du Genevois Haut-Savoyard (SEGH), qui assurera le dépôt de ce dossier en Préfecture de Haute-Savoie au nom des deux Communautés de Communes,

CHARGE Monsieur le Président de mettre en œuvre les procédures relatives à l'établissement d'une future convention avec les différents partenaires de ce dossier transversal,

CHARGE Monsieur le Président de mettre en œuvre les actions concernant la CCV prévues dans le dossier FISAC tel qu'annexé à la présente délibération.

4.2 - DELIBERATION N° 41/2007 PORTANT APPROBATION D'UNE CONVENTION TRIPARTIE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE ET A LA COORDINATION DES ACTIONS FISAC

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la convention proposée a pour objet de formaliser les modalités de portage, de financement, et de gestion administrative du dossier FISAC transversal.

En effet, au vu de leurs statuts, les deux communautés de communes (2C2A et Communauté de communes des Voirons) sont juridiquement compétentes pour assurer la co-maîtrise d'ouvrage du dossier FISAC « transversal ».

Il est proposé que la 2C2A soit officiellement désignée pour représenter les 2 Communautés de communes co-maîtres d'ouvrage auprès de l'Etat et auprès des autres partenaires.

Une clé de répartition financière entre les deux communautés de communes (90% à la charge de la 2C2A et 10% à la charge de la CCV, pour les actions co-financées) est fixée par cette convention tripartite.

Cette convention précise également le rôle de coordination globale de la démarche FISAC à l'échelle de l'ensemble du territoire confié au SEGH.

Au vu des éléments mentionnés ci-dessus et de la convention tripartite, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la convention tripartite 2C2A-CCV-SEGH, tel qu'annexée à la présente délibération, qui notamment désigne la 2C2A pour représenter les deux Communautés communes auprès de l'Etat et auprès des autres partenaires,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

5 – LOGEMENT :

5.1 – DELIBERATION N° 42/2007 PORTANT APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA REGION RHONE-ALPES POUR LE SOUTIEN A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS

Suite aux négociations intervenues avec la Région RHONE-ALPES et à la délibération de principe prise lors de la séance du 20 février 2007, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver une convention avec la Région RHONE-ALPES pour le soutien au programme local de l'habitat (P.L.H.).

Monsieur le Président présente cette convention, les engagements des parties, les modalités de financement et précise que l'aide régionale serait de 52 € par m² de surface utile pour les logements locatifs sociaux. La durée de la convention serait de deux années soit jusqu'au terme du P.L.H. communautaire.

Ces aides viendraient en complément des aides de la CCV au titre de son P.L.H..

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la convention de partenariat avec la Région RHONE-ALPES pour le soutien à la production de logements,

AUTORISE M. le Président à signer cette convention.

6 – VOIRIE :

6.1 – DELIBERATION N° 43/2007 PORTANT APPROBATION DU MARCHE PUBLIC DES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été engagée pour l'attribution du marché public des travaux de réfection de voirie. Il présente les pièces du marché, les prescriptions techniques du marché, les modalités de facturation et de révision du prix. Il expose qu'il s'agit d'un marché à bons de commande d'un minimum de 179 400 € TTC et un maximum de 299 000 € TTC conclu jusqu'au 31

décembre 2007 avec possibilité de deux reconductions annuelles. Il précise les modalités de publicité mises en œuvre pour cet appel d'offres ouvert publié au BOAMP.

Monsieur le Président expose que 4 entreprises ont retiré un dossier de consultation et 2 ont proposé une offre. Il présente les résultats de la consultation, les modalités de jugement des offres et précise que l'offre économiquement la plus avantageuse retenue par la Commission d'Appel d'Offres est celle présentée par l'entreprise COLAS Rhône Alpes.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le marché public avec l'entreprise COLAS Rhône Alpes, relatif aux travaux de réfection de voirie, AUTORISE M. le Président à signer ce marché public.

7 – ACTIVITES SPORTIVES :

7.1 – DELIBERATION N° 44/2007 PORTANT DEMANDE DE DECLARATION DE TRAVAUX POUR LA REFECTION DU BARDAGE DU FOYER DE PLAINE JOUX

Monsieur le Président rappelle la nécessité de procéder à la réfection du bardage du foyer de ski de fond de Plaine Joux, en façade Sud, au niveau du pignon. Il est proposé d'installer des tavaillons épicéa de couleur naturelle en remplacement des lames de planches afin d'avoir une durée de vie plus importante (80 ans) compte tenu des conditions climatiques et de l'exposition aux intempéries de cette façade.

Ces travaux nécessitent la dépose d'une demande de déclaration de travaux auprès de la Commune d'ONNION. Aussi, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer cette déclaration de travaux et à engager la procédure de demande d'autorisation d'urbanisme.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE cette demande de déclaration de travaux pour la réfection en tavaillons du bardage de la façade sud du bâtiment du foyer de ski de fond des Voirons,

AUTORISE M. le Président à signer cette déclaration de travaux,

CHARGE M. le Président d'engager et de mener à terme la procédure de demande d'autorisation d'urbanisme, PRECISE que des négociations seront entreprises pour pérenniser l'implantation de ce foyer sur ce site.

8 - CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

Les dates des prochaines réunions ont déjà été annoncées.

M. Claude VERNAY demande si la CCV a écrit au Conseil Général 74 pour obtenir la création d'une maison de retraite sur son territoire. Une demande a bien été faite en ce sens.

Mme Christine DALMAYR évoque le séminaire intervenu sur le projet franco-valdo-genevois et les perspectives faites en terme de croissance démographique de nos Communes, en particulier CRANVES-SALES avec 17 000 habitants en 2030.

Il est procédé à la distribution auprès des élus du bulletin communautaire n° 3 de la CCV.

=====